

# CAPD du 19 décembre 2017

## AVANCEMENT ACCELERE

Concerne les promotions se déroulant entre le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 31 août 2018

### Cadre général :

- barème appliqué pour l'avancement accéléré aux 7e et 9e échelons (suite au PPCR):

barème = AGS + 2 x la note

Application des mêmes barèmes que les années précédentes puisque nous sommes dans une année transitoire. D'autres modalités de barème seront adoptées l'an prochain.

- Avancement accéléré : 30 % des promouvables atteignent le 7e et 9e échelons avec un an d'avance.

- Avancement automatique : les autres promus sont ceux qui avancent automatiquement car ils ont passé la durée requise dans leur échelon.

- pas de changement pour les DETS et DEA : avancement à l'ancienneté

- Pour les collègues en détachement l'avancement est désormais géré départementalement.

### **1. Promus au rythme accéléré échelon 6 à 7 Classe Normale**

116 collègues promouvables à l'accélération.

30% de promu = 34 personnes.

Barème plus fort = 43

Barème du dernier promu : 39

Il y a eu des égalités de barème, 2 discriminants ont été utilisés pour départager:

- AGS

- ancienneté dans l'échelon

Les collègues ayant passé 3 ans dans l'échelon 6 courant 2017-2018 sont promus à l'ancienneté au 7e échelon en 2017-2018.

### **2. Promus au rythme accéléré échelon 8 à 9 Classe Normale**

171 collègues promouvables à l'accélération.

30% de promu = 51 personnes.

Barème plus fort = 65

Barème du dernier promu : 49

Il y a eu des égalités de barème, 2 discriminants ont été utilisés :

- AGS

- ancienneté dans l'échelon

Les collègues ayant passé 3,5 ans dans l'échelon 8 courant 2017-2018 sont promus à l'ancienneté au 9e échelon en 2017-2018

### **3. Cas particuliers**

Des collègues n'ont pas été inspectés l'an passé, donc leur note n'est pas réévaluée.

L'administration a été attentive à toutes les situations de retard. L'inspection était obligatoire quand la

note est antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le SNUipp a demandé si dans le cadre du protocole égalité professionnelle homme/femme il y avait respect de la proportion H/F entre promovables et promus.

L'IA concède que c'est un paramètre à considérer, mais cela n'a pas été fait par l'administration. Ils vont le faire à titre indicatif, mais il n'y aura pas de modification. Cela doit être fait pour la classe exceptionnelle.

## INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION SUITE AUX ECHANGES OU QUESTIONS DIVERSES

### - Rythmes scolaires

DASEN : courrier transféré aux directeurs d'école est le même que celui adressé aux élus.

La date du 1<sup>er</sup> février a été annoncée pour pouvoir répondre aux contraintes de transport (autorisation de la région) et être dans les temps pour les opérations de mouvement. Cependant, aucune contrainte réglementaire n'existe concernant la date limite et en théorie les demandes pourront être examinées jusqu'à début juillet si des mairies transmettent tardivement des demandes de modifications.

Le SNU interpellé sur la situation particulière de la ville de Nancy, qui fait émettre un vote en conseil d'école sans préciser les horaires envisagés. Or, des journées de 5h30 impliquent un rattrapage sur les vacances scolaires, ce qui n'est pas signifié en amont mais transite par voie de presse. De nombreux conseils d'école se sont déjà exprimés sur le principe 4 jours ou 4,5 jours mais n'ont pas eu connaissance des horaires envisagés.

La DASEN se prononce sur l'organisation de la semaine, mais c'est la rectrice qui se prononce sur le calendrier dérogatoire éventuel (si raccourcissement des vacances). Si besoin, les Conseils d'Ecole pourront de nouveau procéder à un vote au vu de la proposition de la ville de Nancy.

### - CP dédoublés

Des ouvertures de classes seront effectives pour dédoubler les CP en REP et les CE1 en REP+, avec des nominations à titre définitif, soit une quarantaine de postes. Des échanges avec les organisations syndicales en amont de la préparation de la circulaire du mouvement permettront de définir les modalités pour les collègues nommés provisoirement sur les CP dédoublés et de définir les règles de recrutement des futurs collègues à nommer.

SNU a bien fait préciser qu'il s'agissait de classes et non de dispositif, car cela va impacter la décharge de direction en REP et REP+

- Formation des collègues exerçant sur CP dédoublés.

-> 12 heures de formations sur le PDFC (remplacement par des BFC)

-> formations prises dans le cadre des heures de concertation (pondération)

La DASEN précise que les jours de concertation REP + dans le cadre de la pondération se composent d'1/3 concertation 1/3 coordination 1/3 formation, donc le cadre légal permet d'utiliser ces heures pour de la formation liée aux dédoublements de CP.

### - Classe Exceptionnelle :

Un groupe de travail académique se tiendra à propos de la classe exceptionnelle.

Les collègues qui ont accédé à la HC au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ne sont pas éligibles à la classe exceptionnelle cette année car ils ne peuvent pas avoir une 2<sup>e</sup> promotion dans la même année.

Il y aura une 2ème période de saisie des candidatures dans l'année pour les éligibles en 2018-2019. Problèmes techniques soulevés par les services: il faut mettre à jour Adobe Reader pour générer le pdf de candidature.

#### **- BAAZ et temps hebdomadaire de travail**

Il est géré en circo : dès qu'il y a dépassement des 24h sur la semaine, il y a récupération. Si les BAAZ font moins de 24 heures sur une semaine, il n'y a pas de rattrapage à faire.

Les BAAZ peuvent s'adresser directement à leur IEN pour que les situations problématiques soient étudiées.

#### **- LSU**

La maintenance des mercredis après-midi et des week-ends sera dorénavant évitée, les services transmettent la demande à la DSI.

#### **- CAPPEI : formation sans remplaçants**

Suite aux inquiétudes du SNU réitérées à plusieurs reprises depuis le début de l'année, l'IENA précise que les consignes aux circonscriptions sont de remplacer en priorité les collègues en formation CAPPEI lorsqu'il y a des remplaçants disponibles. .

- Possibilité des **RIS sur animations pédagogiques du parcours contraint**  
IEN-A : aucun texte n'interdit de placer une RIS sur parcours contraint.

#### **- IMP des Enseignants Référents Handicap**

La DASEN précise qu'un courrier est arrivé le 18 décembre et précise le taux 2 de l'IMP, à savoir 2500€. Les lettres de mission sont en cours d'envoi.

#### **- APAE Autoévaluation Pilotage et Aide aux Ecoles**

Le logiciel APAE qui existe actuellement pour les collèges est normalement accessible aux directeurs d'école depuis début décembre.

*Précision du snuipp pour se rendre sur APAE 1er degré: se connecter à l'interface directeur d'école 54 - portail ARENA avec sa clé OTP - rubrique Enquêtes et pilotage - APAE pour le 1er degré*

#### **- Quel avenir des PDMQC ?**

Toujours pas connaissance de la dotation, mais des modifications auront lieu. On a 19,5 PDMQDC dans le département cette année.

#### **- INEAT/EXEAT :**

Aucun n'a été accordé depuis la rentrée

#### **- Priorités médicales**

Une note sur les demandes de priorité médicale sera publiée le 21 décembre sur PIAL. Cela laisse plus de temps aux collègues pour établir leur dossier que les années précédentes.

#### **- Etat formation continue :**

Aucune formation annulée sauf 2 FIL (Formation d'Initiative Locale) car les écoles concernées sont passées à la semaine à 4 jours donc pas de stage possible le mercredi matin comme prévu (circonscriptions de Toul et Blainville).

L'IENA ne sait pas s'il y aura des annulations pour le reste de l'année.

### - frais de déplacement des EFS :

Liste des communes limitrophes de Nancy sont: Jarville / Laxou / Malzéville / Maxéville /St max /Tomblaine /Vandoeuvre /Villers les nancy.

SNU : Les EFS étant rattachés à Maxéville et non à Nancy, cela peut porter préjudice à certains.

Sur les difficultés d'EFS pour le remboursement frais de déplacement selon le décret de 2006, les services vont voir où en sont les situations et le contenu de l'indemnité de 2006 avec la DGRH.

SNUipp : les EFS peuvent changer de formule, y compris en T1 rétroactivement.

L'AGS n'inclut plus les services effectués comme non titulaire depuis 2012.

### - Orientations SEGPA

Calendrier avancé à cause des vacances et pour laisser le choix aux familles 54 et 57 de choisir la structure selon leur lieu d'habitation. Si les psy-En sont hors délai, les dossiers sont instruits et le bilan psychologique pourra être produit ultérieurement (mention complément à adresser dès que possible).

Les sous-commissions par secteur représentatives de la CDO étudient les dossiers. Font la proposition d'orientation puis la CDO valide. Les dossiers sont instruits sans connaissance des places disponibles ou non dans les structures.

### - Postes vacants non occupés par remplaçants :

BAAZ Cosnes et Romains

Stemoi Nancy ½

PDMQDC 2 fractions d'1/4 à Moselly et Schweitzer (Nancy 2)

0,25 décharge direction Beauregard -> l'administration annonce que la décharge sera effective à partir de la rentrée de janvier

½ décharge ITEP Lunéville

### - Enseignants contractuels :

IA-DASEN : 11 contractuels embauchés, à ce jour pas d'autres possibilités de recrutement pour le moment compte tenu des effectifs départementaux.

- Les **temps partiels** accordés dans le département représentent 90 ETP (équivalents temps plein).

### - Bilan des lettres de service pour **échanges de poste**

15 collègues sont en situation d'échange de poste par lettre de service ( 8 dans le cadre d'une 1ère demande, 6 dans le cadre d'un renouvellement, 1 pour la dernière année car maximum 3 ans pour un échange de poste).

### - Etat des démissions

1 démission EFS

3 démissions titulaires.

1 collègue renonce à son détachement.

### Les élus du personnel du SNUipp-FSU 54

*Corinne Bourgoïn, Emmanuel Degritot, Céline Leclerc-Gaff, Alice Herfray, Christelle Mauss, Isabelle Nicolas, Marie-Rose Rodrigues-Martins, Sylvaine Sakala, Stefen Singer, Philippe Spillmann*

*CAPD 54 – 19 décembre 2017 – Compte Rendu du SNUipp FSU 54*